



PRÉFET DE LA RÉGION  
NORD - PAS-DE-CALAIS

Lille, le 16 avril 2015

### Communiqué de presse

## PROTECTION DE NOUVEAUX MONUMENTS HISTORIQUES DANS LE NORD – PAS-DE-CALAIS



Suite à l'avis favorable à la protection donné par la Commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS) réunie mardi 27 janvier 2015, à la direction régionale des Affaires culturelles, Jean-François Cordet, préfet de la région Nord – Pas-de-Calais, préfet du Nord a signé les 20 et 30 mars 2015 les arrêtés d'inscription au titre des monuments historiques des monuments suivants.

**L'église Saint-Vincent-de-Paul**, située dans le quartier de Capécure à Boulogne-sur-Mer, a été construite par Yves Laloy de 1951 à 1961 dans le cadre de la reconstruction de la ville après les destructions de la guerre. Représentative du renouveau de l'Art sacré dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, elle présente un ensemble de vitraux remarquables réalisés par le boulonnais Henry Lhotellier. Après l'obtention d'un label Patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle en 2009, elle a donc été inscrite en totalité.

**L'hôtel particulier**, situé 2 rue Notre-Dame/17 Place de la Préfecture à Arras, prend la suite d'une maison canoniale. Il raconte une histoire urbaine de la ville depuis le castrum romain jusqu'aux dommages de la grande guerre, en passant par l'architecture médiévale de ses caves, la présence de l'ancienne Cité épiscopale et l'habitat des notables de la Monarchie de Juillet. L'inscription concerne les façades et toitures de l'hôtel particulier et en totalité ses caves, son mur de clôture, sa cour pavée et son jardin.

**L'ancienne abbaye du Mont-Saint-Eloi** est un témoignage d'une institution religieuse majeure de l'Ancien Régime dont les tours sont classées depuis 1921. Les fouilles récentes menées par le service archéologique du Conseil général du Pas-de-Calais ont permis de mettre au jour des éléments importants des abbayes successives du moyen-âge et de l'époque moderne. D'autre part une étude plus large de l'ancien enclos abbatial a mis en évidence la présence de nombreux vestiges notamment des murs d'enceinte. Une harmonisation globale de la protection a donc été décidée avec l'inscription en totalité du sol et du sous-sol de l'ancien enclos abbatial avec tous ses vestiges et des éléments en élévation suivants : murs de soutènement et de clôture intérieurs et extérieurs avec leurs portails, vestiges du portail d'entrée principal.

Les monuments protégés bénéficient d'un suivi par la Conservation régionale des Monuments historiques (Direction régionale des Affaires culturelles).